Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 039-938363520-20250522-2025_51-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-51
En exercice 23
Présents 16
Pouvoirs 4
Suffrages exprimés 20
Date de la Convocation
15/05/2025
Date de l'affichage
15/05/2025

Objet de la délibération
Création suppression de poste

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
et le vingt-deux mai,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Marc BONGINI, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.
Absents : Marion ATRON (pouvoir à A. LAINE), Romain CORNU (pouvoir à M. BONGINI), Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD, Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER), Valérie PAROLA
Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

La Maire, informe l'assemblée :
Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.
Compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent technique, il convient de supprimer et créer les correspondants.
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1
Vu le tableau des emplois
Vu l'avis favorable de principe du comité social territorial en date du 26 septembre 2024 concernant toutes les saisines relatives aux avancements de grade et aux nominations par suite de la promotion internet dès lors qu'il n'y a pas de modification du temps de travail.

La Maire propose à l'assemblée :
- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non complet au service administratif avec effet au 3 juin 2025
- La création d'un emploi de Rédacteur territorial à compter du 3 juin 2025.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'adopter la proposition de Madame la Maire et modifie comme suit le tableau des emplois
FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 3 juin 2025 :

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 039-938363520-20250522-2025_51-DE

SERVICES TECHNIQUES

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Non titulaire

Agents d'entretien des locaux communaux, ménage	1	Catégorie C : Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 2/35ème
Agents d'entretien des locaux communaux, ménage	1	Catégorie C : Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 6/35ème.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET- Non titulaire

Agents des services technique polyvalent en milieu rural	1	Catégorie C : Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 35/35ème

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET – Titulaire

Agents des services techniques polyvalents en milieu rural	2	Catégorie C : Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial Principal 2ème classe 35/35ème

SERVICES ADMINISTRATIFS

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Non titulaire

Agent d'accueil Agence Postale	1	Catégorie C : Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Grade adjoint administratif Territorial 12/35ème

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Titulaire

Secrétaire de Mairie	1	Catégorie B : Cadre des emplois des Rédacteurs Grade : 1er Grade 7/35ème
Secrétaire de Mairie	1	Catégorie B : Cadre des emplois des Rédacteurs Grade : 1er Grade 9.5/35ème
Secrétaire Générale de Mairie	1	Catégorie B : Cadre des emplois des Rédacteurs Grade : 1er Grade 33/35ème

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 22 mai 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

MAIRIE DE VAL-SONNETTE 39190 (Jura)